

Conseil d'Administration du SYNABA

Mercredi 12 Décembre

10h-12h

Au siège de la FNSA

91, avenue de la République

75011 PARIS

Présents : Mme Christine BERARD, Mr Alexis TOUSSAINT, Mr Régis JASTRZEBSKI, Mr Martin WERKMANN, Mme Marie-Chantal MAUGENEST

Excusés : Mr Jean-Christophe LESAGE, Mr Sébastien YVARD, Mr Johan PRZEWROCKA, Mr Emmanuel PARENT, Mme Aude EVANO, Mme Marion RIGAUD

Absent : Mr Yann MEILLAREC, Mr Maxence DELACRE

Ordre du jour

- **AFNOR/ASTEE : Participation et objectifs**

- AFNOR :

- P16E : Le SYNABA participe, au travers de la FNSA, à la plénière sur l'ANC. Celle-ci est organisée en 13 groupes d'experts, 22 structures européennes et internationales. Les administrateurs passent en revue l'ensemble des groupes de travaux afin d'approfondir les informations et s'interroger le cas échéant à participer.
- Objectif : En cas de décision de participation, il est fondamental d'être présent d'une manière continue.
- Stratégie : Dans ce cas, une stratégie doit être adaptée afin de ne pas alourdir la charge de travail de représentation extérieure pour un administrateur ou adhérent, en soutien avec Alban Raimbault. Le choix d'une présence tournante est adopté. Celui se traduit par un roulement des administrateurs selon leur disponibilité. Une organisation en amont est nécessaire afin que le SYNABA puisse s'investir durablement et continuer à avoir une parole audible au sein de l'AFNOR.

Le choix des groupes de travaux à approfondir afin d'y participer :

- GE3 : Eau de Pluie
- GM41 : Stations de traitement d'eaux d'origine domestique
- GM50 : Utilisation d'eaux usées traitées
- GE7 : Eaux de ruissellement
- GM305 : Systèmes d'assainissement autonomes durables
- GM318 : Systèmes de traitement orientés ressources

- ASTEE :

- Le travail identique à l'AFNOR est réalisé concernant l'ASTEE. La commission intéressant le SYNABA est la commission suivante : Assainissement. Afin d'approfondir les informations pour déterminer l'investissement du SYNABA, 2 groupes de travaux sont sélectionnés :
 - GT Assainissement non collectif
 - GT Petites installations d'assainissement jusqu'à 10-15kg de DBO5.j-1

L'objectif et la stratégie sont les mêmes qu'au sein de l'AFNOR.

- **Les Clauses Générales de Vente :**

Un groupe de travail composé de Mr Régis JASTRZEBSKI, Mme Lucie MORATILLE, Mr Jean-Christophe LESAGE. Mr Yahya MELLOUK a souhaité intégrer ce groupe de travail. Cela a été accepté sans réserve compte tenu de l'apport de la vision utile d'un assureur de la profession. Mr Régis JASTRZEBSKI est le chef de file. En termes d'organisation, ce groupe de travail prévoit de se réunir autant de fois que nécessaire afin de présenter leurs propositions lors du prochain Conseil d'administration.

Mr Régis JASTRZEBSKI énonce les points à inscrire dans le devis : les Conditions Générales de Ventes (CGV), la RGPD, et la médiation. Concernant ce dernier point, la présidente fait remarquer que la FNSA a mis en place un dispositif sous la forme d'une plate-forme : MEDICYS. Pour plus d'information, il faut se référer à la circulaire d'information de la FNSA diffusée en Avril 2016 et Mars 2018. (Ci-joint). Les travaux du GT CGV intégreront cette information.

Organisation du planning de travail en lien avec les participants : Il est prévu que les participants se réunissent au travers de réunions téléphoniques (2 ou 3), pour une restitution prévue au prochain CA.

- **Révision DTU 64.1 :**

Les administrateurs présents passent en revue les contributions reçues suite à la consultation des adhérents. Cela permet de formaliser les commentaires et de rendre une certaine cohérence dans le discours porté par le SYNABA pour cette révision du DTU 64.1.

Pour être complet, deux réunions au CSTB sont organisées en amont de la P16E (AFNOR) afin de préparer les contributions et les intégrer. La prochaine et dernière réunion est prévue le 9 janvier 2019.

- **PANANC : GT réglementation :**

Le GT Réglementation s'est réuni le 8 Novembre dernier. Cela a été l'occasion de soumettre des commentaires afin de modifier les articles 4 et 13. Les représentants des ministères ont pris en compte officiellement ces demandes de modifications.

La prochaine réunion du PANANC qui va entériner les travaux du GT Réglementation se tiendra Mercredi 19 Décembre. Cette réunion sera l'occasion de passer en revue l'état des travaux. L'arrêté « Prescription » est prévu d'être publié courant 2019. La tendance serait vers le 1^{er} semestre.

- **Questions diverses**

- **Pros de l'ANC :**

Suite à la rencontre entre IDEAL CONNAISSANCE et LES PROS DE L'ANC (FNSA, IFAA, CNATP) lundi 3 décembre, il est acté que les rencontres de l'ANC auront lieu en 2019 avec un format différent, avec un investissement plus profond des professionnels.

D'un point de vue financier, IDEAL CONNAISSANCE fait cette partie du travail afin de boucler le budget nécessaire. Pour ce qui est du SYNABA, il est demandé d'établir une liste de leurs fournisseurs de matériels susceptible d'exposer. Il faut réfléchir à des expositions de matériels plus dynamique, voire interactive afin d'évoluer vers un modèle de salon moins passif, autant pour les exposants que pour les visiteurs.

De plus, Les adhérents et administrateurs SYNABA sont appelés à contribuer à des sujets, quelque soit l'angle et la profondeur, afin d'animer ces deux jours de salon. La liberté de propositions est totale. L'idée est d'être dans une présentation dynamique et non statique, donc tout est possible.

Afin d'élargir l'audience et les contributeurs, Mr Martin WERKMANN soumet l'idée d'ouvrir aux acteurs présents sur l'amont du traitement à la parcelle : Instituts, Start-up, Fabricant, SIAAP, Péniches. Les thématiques comme l'économie circulaire, le Re-use et d'autres sont à explorer.

Concernant LES PROS DE L'ANC, les administrateurs présents souhaitent organiser une rencontre entre adhérents lors du prochain salon « CARREFOUR DE L'EAU ». La CNATP et l'IFAA seront contactés en ce sens prochainement.

- **Fonctionnement CA 2019 :**

Il a été décidé ce qui suit :

Un rythme de 4 CA par an est prévu. Cela correspond à un par trimestre.

Un Conseil d'Administration doit se tenir en présence de **tous les administrateurs sans exception** au siège de la FNSA au moins une fois par an. Compte tenu de la distance, une organisation anticipée des dates sélectionnées est validée. Cela convient à une majorité d'administrateurs, compte tenu des retours par mail ou téléphone.

Il est important de rappeler les **statuts du SYNABA, article 17** :

Participation de chaque administrateur à au moins 50% des CA de l'année. Sauf raison impérieuse. Sinon, il est réputé démissionnaire.

Propositions dates pour mieux s'organiser (Doodle ci-joint) :

- 1^{er} trimestre : 18/03 jusqu'au 29/03 (au siège FNSA)
- 2nd trimestre : 17/06 jusqu'au 28/06
- 3^e trimestre : 23/09 jusqu'au 04/10
- 4^e trimestre : 09/12 jusqu'au 20/12